L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1870.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 25 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Eug. Tourné, à 10 heures, au coin des rues Gaillé et Chartres—un mobilier et de l'argenterie.

Dejan Jr., à 11 heures, rue Baronne, entre Gravier—meubles et linge de corps.

Spear, à 10 heures et demie, rue des Canes Mitro et Tonti—argenterie, machine à coudre, meubles en acajou, etc.

Hoffman, Marx & Co., dans leur salle d'encan, rue de Chartres—marchandises sèches, lainations et articles de fantaisie.

Brun au No. 16 de la rue de Chartres—meubles, soulliers et broderies.

E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue Dames—bois.

Beaumont, au No. 88 de la rue de Chartres—gaz extra fins, habillements d'hiver et de toilette.

ATTENTION

Un mobilier, etc., de la succession St. Cyr, Rue de Chartres, à 10 heures du matin à l'encan par Eugène Tourné.

Bois Foin. Voyez l'annonce d'encan de M. Murphy.

Faites imprimer vos factures, cartes, etc., au "Pelican Printing Office", en face des rues Camp et Poydras.

CANDIPURS et son MÉLANGE — Thé noir fin en tous genres chez J. VILLERIBLA & Co., Successeurs d'Ernest Lepon, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI VENDREDI.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Les Lancieri.

VARIÉTÉS.—Julius Cesar Cassius.

FRANCAISES.—Two Roses.

Le Budget Municipal.

L'administration municipale modèle, le jugement tout entière par le gouverneur, puis réduite en partie au moyen d'un procédé électoral inventé par Smith pour, étant donné une majorité démocratique, faire produire au suffrage universel une majorité radicale, a la réélection avant de nous faire connaître la manière libérale dont elle enlève les deniers des contribuables. Nous l'avions annoncé à l'avance, il aura de surprise que quelques observateurs qui croyaient avoir MM. Flanders et compagnie des adversaires quelque peu soucieux des droits de la communauté.

La réélection est-elle passée que M. Blanco son décret pour les écoles et que le conseil des administrations n'est pas celui des sept sages—pour, sans dire gare, son projet de budget, se soldant par un déficit de deux millions $1,068,480 et exigeant une proposition carrément d'ajouter une nouvelle taxe de 10 cents à toutes les taxes ordinaires, additionnelles et exceptionnelles qui grèvent déjà la propriété.

Le gouvernement des comptes qu'il présentant, dans son rapport, que le budget sent si bien l'économie conclusion en faveur d'une taxe pour ceux, qu'il ajoute : " Il est tant dire la vérité une bonne fois, mais il s'est bien gardé de nous le laisser deviner par cette conclusion, qui vient de maintenir aux sur leurs sièges M. Flanders et administrateurs.

Le budget approximatif des dépenses s'élève à un chiffre de $5,307,688, soit tous et demi en chiffres ronds. Le million des revenus de la capitale s'élèvent qu'un chiffre de $2,000,000. "Ainsi, les dépenses de la ville excèdent bien près de cinq pour cent le montant des propriétés et du capital.

Il nous dit que les recettes approuvées pour 1871 atteindront probablement cent mille dollars de plus que les chiffres ronds, dont le déficit prédit deux millions indiqué plus haut. Il prétend que une pareille situation, le contribuable ne trouve d'autre angoisse que celle de demander à la législature l'autorisation d'imposer une taxe double de un pour cent.

Nous laisse même pas entrevoir que la situation pourra s'améliorer dans les années suivantes. Il conclure que nous aurons, cha, la perspective d'un déficit de deux millions, sans parler des taxes, et que la taxe proposée de un devra devenir une taxe permanente. Il paraît assez probable, tant les affaires municipales seront d'ans de plus en plus pour l'usage de contributions dans un intérêt exclusif qui sont, par conséquent, obligés de vérifier les fonds publics pour qu'on étend de leur contrôle sur la fortune non possible d'empêcher les abus et de journaliers.

Nous l'occasion, en donnant l'analyse du rapport de M. Shaw et de son budget, de faire ressortir l'angoisse qui en lieu sur presque tous les points. Contentons-nous d'indiquer le budget par un seul chiffre, le chiffre de l'administration municipale dite, il est de tout $2,000.

Il avouer que la Nouvelle-Orléans de l'honneur d'être gouvernée par hommes qui sont considérés comme les plus grands majorité de [illegible].

Courage !

Français d'Amérique, qu'un [illegible] foyers, nous assistons [illegible] de notre beau pays [illegible] mort dans le cœur, nous disons qu'il se défendent:

[illegible] qui supprime les distances, [illegible] témoins de cette lutte. [illegible] aux sillons de l'électricité, [illegible] des batailles arrive jusqu'à [illegible] gémissements dans [illegible] des chants de triomphe [illegible] frémir; nous croyons entendre [illegible] nous croyons voir nos combattants [illegible] la mitraille; [illegible] tendus, l'effroi dans les yeux, [illegible] ceux qui restent debout: [illegible]

[illegible] quelques lieux que nous ne pouvons [illegible], au maudire : — pourquoi [illegible] nous nous regardent avec [illegible] pourquoi nos enfants, qui nous [illegible] leurs petits bras, nous retiennent de la lutte ?

[illegible] suprême douleur, nous nous [illegible] nous, les jeunes, —pour nous [illegible] ce mot: "je pars"; et [illegible] dans notre abattement, [illegible] là-bas!

[illegible] nous, nous avons laissé dans ces [illegible] ces villes menacées par le pillage, une mère ou un père [illegible] blanca, qui, à l'approche de l'ennemi vers nous des regards [illegible] nous ne serons pas la [illegible] nous remplacent!

[illegible] Courage! vous tous qui sauverez de [illegible] nos pères et nos mères, — du [illegible] nos filles, — de l'exil [illegible] nos fils et nos frères, — de l'[illegible] de terre où nous sommes [illegible] de la honte, notre patrie [illegible] dont nous étions si [illegible]

[illegible] vous qui allez mourir en [illegible] la France!

[illegible] vous qui, en tombant mutilés, [illegible] tous les biens de la vie sans [illegible] la mort la fin de vos tortures! [illegible] qui rien ne reste, — vous qui [illegible] vous n'avez votre maison, ni [illegible] cendres et des cadavres, — les [illegible] ceux que vous aimiez, peut-[illegible] vous dirons-nous ? [illegible] Espoir!

[illegible] mots : Espoir! Courage! sont [illegible] sublime, des syllabes sonores, [illegible] ne changent rien aux milliers de victimes de cette horrible invasion.

[illegible] point avec des gémissements et [illegible] nous soulagerons ces [illegible] nous aiderons à sauver la [illegible] navrant de ces malheureux, il [illegible] pas de répondre : Courage! Es-[illegible] quelque chose de mieux à faire : [illegible] nommer des soins à nos blessés et [illegible] des familles.

[illegible] pénétrer sous le toit, au [illegible] dans l'âme de chaque Français [illegible] voudrions faire vibrer à son [illegible] dans son cœur cette grande voix [illegible] science qui nous dit :

[illegible] votre sol natal, des milliers de vos [illegible] sacrifient, pour le salut de [illegible] fortunes, leurs jours facilités, jour [illegible] —Vous qui ne partagez ni leurs [illegible] ni leurs fatigues, ni leurs faiblesses, vous ne pouvez rien refuser, vous ne pouvez retrancher rien à votre bien-être, à votre satisfaction de vos membres de [illegible]

[illegible] nous ne voulons pas, nous ne [illegible] l'admettre.

[illegible] pourraient-ils rester froids [illegible] les atrocités qui font frémir tout [illegible] même les étrangers, qui [illegible] pourtant le droit de rester indifférents.

Non ! non ! tous ces fronts, que nos défaites font pâlir, que nos victoires font rayonner, — tous ces fronts ont des cœurs qui battent pour la France et ceux qui la défendent !

Tous, et nous étions là-bas, nous marcherions à l'ennemi, — tous, nous braverions les dangers et les fatigues .....

Pourrions-nous donc hésiter à payer de quelques deniers le droit de vivre ici dans une douce paix, de nous tenir loin du péril, de rester simples spectateurs des batailles ?

Non, sans nul doute.

Si nous sommes sur une terre étrangère, nous comprenons l'obligation que notre éloignement nous impose. Nous voulons, quoique absents, concourir, par nos secours, à la défense nationale.....

Surtout, n'attendons pas que l'on vienne nous solliciter..... Agissons-nous donc besoin que l'on nous sollicite ? Nous savons où porter nos offrandes : cela nous suffit.

Voilà le chemin du devoir; notre cœur, à tous, nous le montre : marchons; et que les uns en prêchant d'exemple, disent aux autres :

—Courage!

F. TUJAGUE.

ARRIVÉE D'UNE PRIMA-DONNA. — Madame Von Edelsberg, prima-donna contralto de notre troupe lyrique, est arrivée hier matin dans notre ville. Elle débutera probablement lundi prochain.

L'HOTEL St. CHARLES.—Cet hôtel est maintenant ouvert après avoir été complètement réparé et recauri par MM. R. E. Rivers et Henry B. Foley, qui en ont la direction. L'ouverture de l'Hôtel St. Charles est comme un événement à la Nile-Orléans, où cet établissement a toujours été fort connu. On nous assure que ses nouveaux maîtres sont en état de l'exploiter d'une manière distinguée et fructueuse.

CHIGNONS FRISÉS. — La mode descend la rue du Canal, et si vous voulez avoir un chignon bien frisé au dernier genre, allez au No. 220, près de la rue Franklin, où se trouve le magasin de E. Rolland. Ce nouveau magasin offre un stock de marchandises brillant et à très bon marché.

EQUIPAGE AU CHARBON. — Nous appelons l'attention des habitants sucriers sur l'annonce de M. A. Ferrater qui vient de monter plusieurs équipages à charbon d'après son système breveté.

☞ Une nouveauté combinant l'utilité et l'économie est la machine à coudre de Grover & Baker, qui présente tous les avantages d'une machine de première classe et qui se vend rue du Canal, No 182, au prix réduit de $50.

FRANCE.

LA JOURNÉE DU 31 OCTOBRE.

Les détails que nous recevons par les journaux ajoutent peu de chose à ce que nous savions sur la tentative faite à Paris pour le parti de la Commune dans la journée du 31 octobre.

On a accusé Blanqui, de concert avec ses collègues avant minuit de l'heure pendant laquelle il avait usurpé le pouvoir pour destituer les maires de Paris.

On annonçait que M. Delescluze avait refusé catégoriquement de suivre ses conseil avec MM. Rochefort et Félix Pyat, qui protestait. Il est déclaré n'être pas allé à l'Hôtel-de-Ville.

Voici la proclamation adressée par le général Trochu aux gardes nationaux, à la suite de l'émeute :

Votre ferme attitude a sauvé la République d'une grande humiliation politique, peut-être d'un grand péril social, certainement de la ruine de nos efforts pour la défense.

Le désastre de Metz, prévu mais profondément douloureux, a fait naître du trouble les esprits et redouble l'angoisse publique; et, bien sûr, on a fait au gouvernement de la défense nationale l'injustice de supposer qu'il en était responsable. Le Gouvernement de la défense nationale, lui, a fait au pouvoir, le sacrifice de son mandat, pour que le trouble en avait été semé puisse jours par les avant-postes prussiens. Mais l'émeut nous a hâtés. A tant de taux avis que nous nous étions refusés à y croire.

Le pénible accident survenu au Bourget, par le fait d'une troupe qui, après avoir surpris l'ennemi, a manqué absolument de vigilance et s'est laissé surprendre à son tour, a contribué à affecter l'opinion.

Enfin la proposition d'armistice, inopinément présentée par les puissances neutres, a été interprétée, contre toute vérité et toute justice, comme le prélude d'une capitulation, quand elle était un hommage rendu à l'attitude de la population de Paris et à la ténacité de la défense. Cette proposition était honorable pour nous, le gouvernement lui-même en pesait les conditions dans des termes qui lui semblaient fermes et dignes. Il stipulait une durée de vingt-cinq jours au moins.—Le ravitaillement de Paris pendant cette période, le droit de vote pour les élections de l'Assemblée nationale ouvert aux électeurs de tous les départements français.

Il y avait lieu de la discuter, mais les conditions d'armistice que le gouvernement avait précédemment faites; quarante-huit heures de délai, effectif, et quelques rapports très-rétentis avec les puissances neutres, ne pouvaient des élections : point de ravitaillement, le gage d'une place forte : l'intégrité des moyens de l'Alsace et de la Lorraine de participer au vote pour la représentation nationale.

A l'armistice aujourd'hui proposé, se rattachent d'autres avantages dont Paris peut facilement se rendre compte, sans qu'il faille les énumérer ici. Et voilà pourquoi le gouvernement, comme une faiblesse, peut-être comme une trahison au gouvernement de la défense nationale!

Une infime minorité qui ne peut prétendre à représenter les sentiments de la population parisienne, a profité de l'émotion publique pour essayer de se substituer vicieusement au gouvernement. Il a la conscience d'avoir sauvegardé des intérêts qu'aucun gouvernement n'eut jamais à concilier, les intérêts d'une ville de deux millions d'âmes assiégée, et les intérêts d'une liberté sans limites. Vous vous êtes associés à sa tâche, et l'appui que vous lui avez donné serait force à l'avenir contre les ennemis du dehors.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

Le président du gouvernement,
gouverneur de Paris.
Général TROCHU.

Le gouvernement a rendu les décrets suivants le lendemain de la tentative révolutionnaire :

Paris, le 1er novembre 1870.

Le gouvernement de la défense nationale,

Considérant qu'il importe à la dignité du gouvernement qu'aucune libre exercice de sa mission de défense de savoir s'il a conservé la confiance de la population parisienne ;

Considérant, d'autre part, que, d'une délibération des maires des vingt arrondissements réunis au palais de la ville de Paris, également convoquée à l'Hôtel-de-Ville dans la matinée du 31 octobre, il résulte qu'il est opportun de constituer régulièrement par l'élection les municipalités des vingt arrondissements.

Décrète :

Art. 1er. Le scrutin sera ouvert le jeudi 3 novembre, de huit heures du matin à six heures du soir, sur la question suivante :

"La population de Paris maintient-elle, oui ou non, les pouvoirs du gouvernement de la défense nationale ?"

Art. 2. Le vote aura lieu dans les sections accoutumées de chaque arrondissement; ces sections seront indiquées par les soins des maires.

Art. 3. Le président peut au vote tous les électeurs de Paris et des communes rédigés à Paris et qui justifieront de leurs droits électoraux.

Art. 4. Il sera procédé, le samedi 5 novembre à l'élection d'un maire et de trois adjoints pour chacun des arrondissements de Paris.

Les électeurs inscrits sur les listes électorales à Paris prendront seuls part à ce vote.

Le vote aura lieu par scrutin de liste, pour chaque arrondissement à la majorité absolue des suffrages.

En cas de second tour, le nouveau scrutin aura lieu le lundi 7 novembre.

Le ministre de l'intérieur, le maire de Paris, les maires actuellement en fonctions dans les arrondissements et le membre du gouvernement délégué près l'administration du département de la Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 1er novembre 1870.

Général Trochu, Jules Favre, Emmanuel Arago, Jules Ferry, Gaumier-Pagès, E. Pelletan, E. Picard, Jules Simon.

Le gouvernement de la défense nationale décrète.

Art. 1er. Sont révoqués les chefs de bataillon de la garde nationale dont les noms suivent :

G. Flourens, chef du 1er bataillon de volontaires ;
Razoux, chef du 6e bataillon ;
Goupil, chef du 115e bataillon ;
Rauviler, chef du 141e bataillon ;
De Frémicourt, chef du 157e bataillon ;
Jaclard, chef du 158e bataillon ;
Cyrille, chef du 167e bataillon ;
Levrand, chef du 206e bataillon ;
Millière, chef du 208e bataillon.

Art. 2. Le jour de l'élection qui aura lieu pour remplacer les chefs de bataillon révoqués sera ultérieurement indiqué.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

(Suivent les signatures.)

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

Le général Clément Thomas, commandant du 3e secteur, est nommé adjudant général commandant en second des gardes nationales de la Seine.

Fait à Paris, le 1er novembre 1870.

(Suivent les signatures.)

☞ La dernière attraction pour les dames est la nouvelle machine à coudre de Grover & Baker, qui se vend au prix réduit de $50, rue du Canal, 182.

☞ La maison Gaßlé & Nippert vient de recevoir un complet assortiment de gants de peau, gants Jouvin et autres.

Nouvelles de Lyon.

Lyon, 2 novembre.

Un arrêté de M. le préfet du Rhône déclare en état de siège les départements compris dans la 8e division militaire, à savoir : Rhône, Ain, Saône-et-Loire, Loire, Drôme et Ardèche.

Le conseil municipal du Rhône vient de prendre l'arrêté suivant :

"Le conseil municipal, s'inspirant de la nécessité,

"Arrête :

"Plutôt que de subir la honte d'une reddition, la ville sera défendue jusqu'à complet anéantissement.

"Seuls, les vieillards, les femmes et les enfants peuvent quitter la place.

"Les lâches devant l'ennemi seront considérés comme déserteurs. Leurs noms seront voués à l'infamie.

"Le maire de Lyon,

"RÉNON."

Les chefs de bataillon de la garde nationale, par une déclaration publiée dans les journaux, affirment devant leurs concitoyens, leur résolution de se défendre à outrance, leur union de cœur et de pensée et leur fraternité pleine et entière.

C'est une réponse indirecte à l'appel fait par M. Challemel-Lacour à toutes les forces vives du pays.

Pourquoi M. Challemel-Lacour n'a-t-il pas toujours parlé ainsi ?

Le général de Brossulles, commandant la huitième division militaire, convie les Lyonnais dont l'organisation militaire est devenue parfaite, à laisser un instant le fusil de côté pour prendre une pioche et une pelle et aller achever en quelques jours les remparts qui doivent couvrir la ville d'une ceinture formidable.

Dimanche, deux cents mobiles de la Loire, qui revenaient à la débandade de la défaite de Dijon, ont été incarcérés par ordre de l'autorité, et il a été question un instant de fusiller leurs officiers. Ces jeunes gens prétendent pour leur justification qu'après le combat qui a eu lieu en avant de la ville de Dijon, la population ne voulut plus être défendue, que la garde nationale levait la crosse en l'air à l'arrivée des ennemis et que les habitants les saluaient du chapeau et de la main. "Si nous avions voulu nous battre, ajoutaient-ils, il aurait fallu lutter contre les Français et les Prussiens."

Ce récit a été regardé comme une fable et un mensonge et les mobiles ont été assez malmenés par la foule.

Mais enfin une enquête est ouverte, et l'on saura bientôt s'il est au-dessus de l'ignominie d'un nombre des cités lâches, où si elle a été honteusement calomniée pour couvrir une désertion.

Le 31 octobre, il y a eu quelques désordres à Saint-Etienne. Des perturbateurs en se sont portés sur l'Hôtel-de-Ville dans le but de remplacer le Conseil municipal par un comité de salut public. Mais, d'après les dernières nouvelles, la garde nationale aurait en facilement raison de cette agitation que semblait favoriser quelques la conduite assez molle de M. le préfet, César Bertholon. On ne croit pas que le gouvernement provoquera le maintiens à son poste.

LA FRANCE ET L'ITALIE. — On lit dans une dépêche datée de Florence, le dimanche, 30 octobre :

L'*Indépendance italienne* publie le texte exact de la lettre adressée le 22 septembre au Roi par M. Senard, après l'occupation de Rome.

Elle dit : "La convention de septembre est virtuellement d'autant avec la proclamation de la république française. Je félicite le Roi, en mon nom personnel et au nom du gouvernement français pour la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne.

En même temps, M. Senard exprime son admiration pour la modération et l'énergie qui ont présidé à la réalisation de cette unité.

L'*Indépendance italienne* publie aussi la réponse du 26 septembre de M. Venosta à M. Senard.

Dans cette lettre, le ministre italien remercie M. Senard de cette démarche et dit que le cabinet italien en accomplissant l'opération unitaire, a servi en même temps la cause générale de la civilisation et du progrès.

Une lettre de M. Senard confirme la déclaration verbale de M. Jules Favre faite à M. Nigra avant l'occupation de Rome.

LE GÉNÉRAL D'AURELLES DE PALADINE.

Voici quelques renseignements sur le vainqueur d'Orléans :

"Le général d'Aurelles de Paladine, est âgé de 55 ans seulement. Il a passé la plus grande partie de sa vie dans l'armée, après avoir démissionné en Afrique, sous les ordres du général Cavaignac, qui a souvent fait éloge de plus grand éloge.

"En 1851, les sacrifiés de Bonaparte cherchent à entraîner d'Aurelles dans la conspiration militaire du 2 décembre; mais, ses efforts échouèrent complètement. Pendant que d'autres jeunes officiers d'avenir se faisaient les instruments de l'aventurier impérial, d'Aurelles resta fidèle aux idées républicaines. C'est pourquoi le gouvernement de Décembre le tint constamment à l'écart. Il n'a pas dépassé le grade de général de brigade, bien que des officiers moins anciens, mais plus heureux courtisans, aient obtenu le bâton de maréchal sans avoir rendu d'aussi grands services à la France.

"Lorsque l'Empire est tombé, le général d'Aurelles ne commandait qu'une brigade. Appelé d'abord par la République au commandement du département militaire de l'Eure, il a ensuite été chargé, sur la recommandation du général Trochu, de commander le 1e corps d'armée, dont le vieux général la Motterouge avait été battu à Artbenay. Il a mis aussi provisoirement sous ses ordres les troupes du 16e et du 17e corps. Puis, la défaite des troupes de Von der Tann ayant prouvé que le général d'Aurelles savait diriger habilement ses troupes, le gouvernement de la République lui a conféré le titre officiel de commandant en chef de l'armée de la Loire."

Une! Deux!!

On lit dans le *Patriote Vendéen* :

"C'était le lendemain de la trahison de Bonaparte.

"Parqués comme des moutons, conchés pêle-mêle, les soldats et les officiers français, qui avaient noblement refusé de signer la capitulation, se reposaient de leur lutte héroïque.

"La rage du désespoir les mordait au cœur.

"Entre le sommeil et leurs paupières se dressait l'ombre brumeuse de la Sédan.

"Les prisonniers ne pouvaient dormir.

"La nuit était calme, étoilée, silencieuse.

"A dix mètres environ se promenant, d'un pas égal et monotone, les sentinelles prussiennes.

"'Une! deux!'

"Tout à coup, un caporal se soulève lentement, avec précaution. Il s'appuie sur le coude et, pour ne pas être entendu, se penche à l'oreille de son voisin.

"Que lui dit-il ? Nous l'ignorons.

"Mais le voisin s'inclinait vers celui qui le touchait, le suivant fit de même, un frémissement courut dans le groupe.

"Le mot d'ordre était donné.

"Les sentinelles prussiennes continuent leur promenade.

"'Une! deux!'

"Soudain, le caporal se lève, se met à la position du soldat sans armes, le petit doigt sur la couture du pantalon, puis, partant du pied gauche, au pas ordinaire, il commence à arpenter le terrain, en sens inverse de la sentinelle, et en accentuant d'une façon énergique :

"'Une! deux!'

"Le soldat prussien, s'arrête étonné, mais comme le prisonnier ne violait en rien la consigne, il le laisse libre de continuer son exercice nocturne.

"Les Français dormaient profondément.

"Chaque nuit, le caporal que les Allemands prenaient pour un fou, recommençait son manège.

"Les soldats de Guillaume étaient plus qu'agacés par cet homme endiablé qui, jusqu'au lever du soleil, ne les laissait guère dormir que d'un œil, par son éternel :

"'Une! deux!!'

"Exténués, harassés par les fatigues du jour et par les veilles forcées, les Prussiens finirent par tomber de fatigue.

"C'était la cinquième nuit; tous dormaient à poings fermés.

"Le caporal se promenait toujours.

"Minuit sonna aux horloges de Sedan.

"'Une! deux! trois!' prononça cette fois le prisonnier.

"Les sentinelles, poignardées, roulèrent sur le sol.

"Comme un immense serpent, les bataillons prisonniers, à plat ventre, rampèrent en silence.

"Une heure après, *huit mille Français s'étaient* sauvés des griffes prussiennes.

"Le fait est historique ; il est seulement regrettable de ne pas savoir encore le nom de ce hardi caporal qui fit tourner à si bonne fin la *sale française*.

"Quant au capitaine qui nous a rapporté le fait, nous pourrons, si besoin est, le nommer aux incrédules. Il faisait partie des huit mille échappés, et, en nous racontant cette incroyable aventure, il ajoutait :

"—Jamais je ne me serais douté de tout ce qu'il y a d'énervant et d'agréable à la fois dans ce commandement de :

"'Une! deux!!'

☞ "LA PERLE," POUDRE DENTIFRICE. Les dentistes ont d'une importance capitale, sans elles il n'y a ni vraie beauté, ni bonne digestion. Pour les conserver faites usage tous les jours de la PERLE, poudre dentifrice, préparée par M. A. Grylls. Cette poudre blanchit et conserve admirablement les dents; prévient ou arrête la carie; tonifie et vivifie les gencives; parfume la bouche et la maintient dans un parfait état de propreté.

C'est, au dire de tout le monde, la meilleure poudre dentifrice parue jusqu'à ce jour.

Elle se vend 50 cents *la boîte* seulement, à la Pharmacie, rue Royale, 265, coin Hôpital.

☞ Il n'y a plus nécessité d'acheter des machines à coudre inférieures, à cause du prix, la nouvelle machine de Grover & Baker, combinant les avantages de toutes les autres, se vend rue du Canal, 182, pour la modique somme de $50.

☞ Achetez vos velours et garnitures nouveautés chez Gaßlé & Nippert.

LES BALLONS DIRIGEABLES.—M. Dupuy de Lôme a exposé tout dernièrement à l'académie des sciences un projet dont il est l'auteur, pour la résolution de ce problème.

Son ballon a la forme d'un œuf, portant à chaque extrémité une vige à laquelle des haubans suspendent la nacelle. A l'arrière, une voile triangulaire qu'on peut prendre avec des cordons, tient lieu de gouvernail. Le moteur est l'hélice, mise en mouvement à bras d'hommes! Il faut quatre hommes environ pour ce travail. L'hélice, au lieu de tourner avec axe, tourne horizontalement sur un axe horizontal fixe. Les ailes consistent en une membrane de bois recouverte de soie. Afin d'éviter la perte de lest nécessaire pour monter et la perte nécessaire de gaz pour descendre, M. Dupuy de Lôme a placé dans le bas de son ballon un appareil analogue à la vessie natatoire des poissons. C'est une sorte de vessie dans laquelle une pompe peut comprimer de l'air pour alléger le ballon; une soupape laisse échapper cet air pour alléger l'aérostat. On peut obtenir avec cet appareil une vitesse de 8 à 11 kilomètres à l'heure. La direction obtenue par le ballon est la résultante de deux forces : celle du vent et celle du moteur. Si le vent vient du nord, au lieu d'aller droit au nord, on pourra se diriger soit au nord-est, soit au nord-ouest, dans un angle de 30 à 45 degrés, selon la force du vent.

—Le général Boyer, qui commandait à Chartres, vient de subir le malheur de l'humoyme. Il a été arrêté jeudi dernier à Toulouse, en présence du préfet de la Haute-Garonne, M. Duportal, qui, le prenant pour le général Boyer de Meta, le fit partir sous escorte pour Tours.—Une dépêche télégraphique a détrompé en route le prisonnier.

CHRONIQUE LOCALE.

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DU PÉLICAN.—Dimanche prochain, 27 du courant, cette Association, qui compte parmi ses membres quelques-uns des représentants de nos meilleures familles, célébrera son quatrième anniversaire par une grande procession. Cette procession partira de la salle de la rue St-Louis, No 43, à 2 heures précises et paradera dans les principales rues de la ville, ainsi qu'on le verra dans un programme inséré plus loin. La procession se dissoudra et rendra à la salle de la Société de Bienfaisance Portugaise, rue Hôpital, près de la rue Trémé, où une collation sera servie.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE M. SHAW.—On peut la résumer en quelques mots. Déficit, 2 millions—à quelque chose près ; et nécessité pour convrir ce déficit, d'établir une taxe de 10 cents par cent. M. Shaw dit résolument, dans son rapport, qu'il s'adressera à la Législature pour avoir cette taxe. Si la Législature la vote, il ne restera aux propriétaires et aux taxes contribuables que les yeux pour pleurer.

UN COUP.—Paul Moss qui vient de sortir du Work-house, a été arrêté hier parce qu'il se livrait avec trop de persuasion et d'audace industrielle aux jeux de confiance, et a été traduit hier devant le recorder Stacs comme un caractère incorrigible. Il a obtenu sa mise en liberté à une condition, c'est de quitter la ville dans les 24 heures. Il pourra peut-être bien se décider à cette séparation, mais bouhim de temps durera ; elle ! ! ! ! est douteux que Moss veuille rester long-temps éloigné du théâtre de ses exploits.

TAPAGE AU THÉATRE St-CHARLES.—Un nommé Evans a été arrêté hier soir au théâtre St-Charles où il faisait du tapage. Pendant que l'officier Tourne l'emmenait, il s'est échappé et s'est mis à courir dans la rue Poydras. L'officier a fait feu sur lui au risque d'atteindre les passants. La détonation a fait accourir d'autres agents de police qui ont fait des recherches et fouyard et qui l'ont conduit à la geôle de police.

ARRÊTÉ DE NOUVEAU—Emile Lafoux, autrement dit Michel, qui avait été arrêté comme émeutier à Bâton-Rouge par le capitaine Meyers et qui avait été relaché, a été arrêté de nouveau hier soir, sous une accusation de vol. Il a été conduit au police bien qu'il eut juré à propos de prendre le nom de Davis.

Mlle Orléans, 24 novembre 1870.

A Mr. Chas. Cavaroc,
Président de la Compagnie du Gaz Barbarin.

Monsieur,

L'incendie qui a eu lieu, aujourd'hui, dans mon établissement, n'aurait fourni l'occasion de faire circuler des bruits qui sont de nature à nuire à la COMPAGNIE DU GAZ BARBARIN, dont vous êtes Président, permettez-moi de déclarer que l'origine et la VÉRITABLE CAUSE de feu de devant seulement être attribuées à l'appareil Barbarin posé chez moi.

La véritable cause a été une négligence de la part de quelqu'un qui, en allumant un cigare sur plusieurs bouteilles d'huile de charbon qui se trouvaient dans la même chambre que l'appareil, jeta le papier allumé sur une des bouteilles, qui prit feu.

Tandis qu'on essayait de jeter la bouteille de la chambre dans la rue, le concours se répandit sur le plancher et se communiqua aux autres bouteilles.

Bien que l'appareil Barbarin ait été complètement enlevé de flammes pendant deux minutes environ, il n'a eu AUCUN ACCIDENT. Je crois, conséquemment, devoir contredire, de la manière la plus positive, les rumeurs mises en circulation sur la cause de l'incendie, auquel l'appareil de la Compagnie est tout à fait étranger.

Je suis, respectueusement, etc.

F. DUMONTEIL.

CANDI.—Une des plus importantes fabriques de candi dans le Sud est certainement celle de Norman & Reiss, rue Vieille Levée, 124 et 126. Dans cet établissement, admirablement outillé, on fabriquent tous les candis imaginables. Il en sort d'une variété sans fin, et leur qualité est en rapport avec leur diversité. MM. Norman et Reiss s'occupent aussi de tout ce qui se rattache au commerce de confiserie. Ils font des gâteaux simples ou variés, des gâteaux de mariage et de toute espèce de friandises sucrées sur commande et dans le plus court délai. Ils ont toujours en magasin ces fameuses "bottes à surprise" qui ont fait la fortune de Miller et Son à Philadelphie. Voyez l'annonce.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Mauvais temps en France.

Neige et pluie.

Continuation du bombardement de Thionville.

Insurrection républicaine imminente à Madrid.

Nouvelles européennes.

Londres, 24—Lord Russell écrit au Times et dit : "Si le Czar prend le parti de mettre de côté le traité de Paris par la force, opposons-lui la force—le plus tôt vaudra le mieux."

Le Pall Mall insiste à la réponse de Gortchakoff à la note de Granville, réponse attendue aujourd'hui, dit que la diplomatie est tout à fait en défaut dans ces conjectures sur le caractère de cette réponse.

St-Pétersbourg, 24—La réponse de Gortchakoff, aux gouvernements anglais et autrichien, est très conciliante. Elle explique la signification précise des précédentes déclarations et elle déplore que le Russie tient à la paix en général et spécialement au Levant, mais il serait impossible de maintenir la paix en Orient sans une entente commune, et si Orient sans une entente commune, et si Orient n'est pas délivrée d'abord des dangers.

Londres, 24—On attend à chaque instant à une insurrection républicaine à Madrid. Le capitaine-général de l'Aragon, télégraphie à Prim que les révolutionnaires réussiront et des renforts ne lui sont pas envoyés.

Un meeting public est proposé ici dans le but d'exprimer les regrets qu'inspire l'abandon par les Allemands de la politique défensive pour la politique agressive à l'égard de la France.

Le temps dans toute la France a été, depuis quelques jours, très-orageux avec beaucoup de neige ou de fortes pluies.

Le bombardement de Thionville a continué depuis mardi sans interruption.

Une frégate prussienne croise du côté des Açores.

Versailles, 24 nov.—Il n'y a pas de nouvelles importantes de l'Est. Le duc de Mecklembourg a reçu rapidement.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 24 nov.—Le navire de guerre à vapeur l'Apodaca, arrivé de Gaïmanera, s'est jeté à la côte, à Mariel. On peut le considérer comme entièrement perdu.

L'Odonnell, ancien ministre espagnol, a été tué aujourd'hui par un nègre, nommé Edwards, parce qu'il était trop intime avec ce nègre. Edwards a été pendu.

St. Louis, 24—On rapporte que le gouverneur McClury, a refusé de signer le mandat ordinaire de la Législature.

Le Conseil municipal de Chicago a voté un emprunt de 5 millions pour le port.

Philadelphie, 24—Le nouveau musée, théâtre et panorama, a pris feu, hier soir, pendant la représentation. Les spectateurs ont été frappés de panique, mais personne n'a été de mal. Le feu a été éteint sans grande difficulté.

Une compagnie de milice de couleur, qui devait être passée en revue aujourd'hui, a été dissoute par ordre du gouverneur et elle a été remplacée par d'autres troupes.

Les Français se trouvent l'un sur l'habitation Live Oak, Plaquemines, l'autre sur l'habitation, en face de Kennerville, et l'autre sur l'habitation Pierre St. Charles, à quatre milles environ de la ville, sur le chemin de fer.

M. A. Fortier, qui a loué leur habitation à M. Fortier, a obtenu tout le temps de la résiliation et en fera un passage de bateaux à vapeur, ce qui rendra le transbordement qu'il pourrait obtenir.

[illegible]

Avis spécial.

St-Louis, Iron Mountain and Southern
Rail-Road.

LA route vous bons et rapides pour
ST-LOUIS, CHICAGO,
OMAHA, SAN FRANCISCO,
ST-PAUL, KANSAS CITY,
LEAVENWORTH, ST JOSEPH,
et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

Pour toutes autres informations, s'adresser au bureau de la Compagnie, No 1, Place de la Bourse, Nouvelle-Orléans.

A. D. SHELDON,
Agent de la Compagnie.

Avec des wagons Pullman, Sleeping Cars et Dormeuses, on dessert du Char Hotel.

[illegible]

Aux Ouvriers Français.

LES FRANÇAIS, ouvriers menuisiers, charpentiers, maçons et vitriers, qui désirent contribuer à la gloire de la France, à l'organisation du BAZAR au profit des veuves et orphelins de la guerre actuelle, sont invités à se rendre, avec leurs outils, Place d'Orléans, au coin de la Place de la Mairie, de 8 à 11 heures du matin, à Pierre Lafitte, ingénieur, qui leur donnera les ordres nécessaires.

Pour ordre du Président de l'Association Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

G. L'EVÊQUE,
Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

MESSIEURS les sociétaires sont informés que nous avons obtenu de l'administration de l'Opéra-Comique une représentation de bienfaisance qui est fixée à 8 heures : l'ensemble général tiendra à honneur de nous prêter ses et d'autre présence et sera suivie du dépouillement du bon ticket.

Par ordre du Conseil.

M. NOY—4f A. BARBIER.

Aux Dames.

Si vous voulez avoir un de ces jolis CHIGNONS SPRINGS, de la dernière mode, allez au nouveau magasin de

E. ROLLAND,
Rue du Canal, No 220, près Franklin.

C'est le magasin le plus assorti, marché de la ville, pour de bonnes marchandises.

L'HOTEL ST-CHARLES

Est maintenant ouvert,

Après avoir été complètement réparé.

R. E. RIVERS,
HENRY B. FOLEY.

M NOV—1m

EQUIPAGE AU CHARBON.

MESSIEURS les habitants sucriers sont invités par M. A. FERRATER, ingénieur breveté, à venir voir les équipages à charbon de son système breveté, qui ont été montés à l'Habitation Bellevue, à Bayou Sarah, et à l'Habitation Ste-Anne à Donaldsonville, et qui ont été reconnus économi